

## **Amiante, vingt-cinq ans d'intox**

*Un article de Benoît Hopquin paru dans Le Monde du 23 avril 2005 /*

C'est un saut dans le passé d'une trentaine d'années, soit à peu près la période de latence d'un cancer lié à l'amiante. En 1971 se réunissent à Londres les industriels américains et européens qui développent les centaines d'applications de cette fibre ignifuge, alors utilisée des grille-pain aux freins des voitures. Mais cette merveille qu'ils ont tout bonnement baptisée le "minéral magique" connaît de plus en plus de détracteurs en ce début de décennie. Des études scientifiques pointent sa nocivité. Outre-Atlantique se préparent les premiers procès intentés par des employés qui meurent de l'amiante dans une affreuse agonie, entre morphine et masque à oxygène. "Les pressions vont s'accroître à plus ou moins long terme, redoute l'organisateur de la conférence. Préparez votre défense." La mise en garde sera parfaitement assimilée par les représentants français.

Débute "une magistrale opération de lobbying", selon l'expression de François Desriaux, président de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva). Elle permettra de retarder, jusqu'à 1996, l'interdiction d'une fibre qui provoque aujourd'hui entre 2 500 et 3 000 décès par an. Incrédules, les sénateurs qui travaillent à huis clos sur le sujet au sein d'une mission d'information sont taraudés par la même question : pourquoi a-t-on attendu si longtemps ? "On savait et on a continué", résume Gérard Dériot (ratt. UMP, Allier), rapporteur de la mission. "Dès 1965, on connaît tout scientifiquement sur les risques de l'amiante", confirme le professeur Claude Got, auteur d'un rapport en 1998. Ce qui n'a pas empêché de l'importer massivement pendant trente ans encore, pour un total équivalent à 80 kg par habitant.

Pourtant, en ces années 1970, on ne donne pas cher de l'avenir de l'amiante en France. Depuis le début du siècle, les ouvriers qui manipulent ce produit s'étiolent dans une relative indifférence. Leurs poumons s'encombrent à en mourir de ces paillettes blanches comme ceux des mineurs s'encrassent du charbon. Mais, en 1975, dans la toute nouvelle université de Jussieu, haut lieu de la pensée scientifique en plein cœur de Paris, l'apparition d'affections graves liées au flochage décuple soudain l'attention du grand public.

En décembre 1976, une conférence du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) débouche sur le classement de l'amiante comme cancérigène avéré pour l'homme. Le professeur Jean Bignon, pneumologue respecté, se montre particulièrement vindicatif. Il écrit le 5 avril 1977 une longue lettre au premier ministre de l'époque, Raymond Barre, argumentaire étayé qui passe aujourd'hui encore pour un modèle d'alerte scientifique. "Force est d'admettre que l'amiante est un cancérigène physique dont l'étendue des méfaits chez l'homme est actuellement bien connue", écrit le médecin, qui annonce également "des conséquences plus graves sur la santé publique pour les trente années à venir". Entre juin 1977 et mars 1979, une série d'arrêtés et de décrets viennent d'ailleurs réglementer l'usage de cette matière. Le flochage est interdit et des limites de poussière sont fixées dans les établissements où sont exposés des personnels. Bien qu'insuffisantes, ces mesures éloignent l'attention.

Pour les industriels, il convient de ne plus se laisser dépasser par les événements. Un homme va notamment s'y employer : Marcel Valtat. "C'était un personnage assez remarquable, d'une habileté considérable", estime Henri Pézerat, un toxicologue qui a été son plus farouche contradicteur. "Il était flamboyant", assure Jean-Pierre Hulot, son ancien collaborateur. A celui-ci, Marcel Valtat aimait raconter sa vie : résistant communiste à 20 ans, évadé de la prison de la Santé, membre du cabinet de Charles Tillon, alors ministre communiste de l'air, envoyé par la France en Allemagne pour tenter de mettre au service du pays Werner von Braun, le père des bombes fusées V1. Il a été également journaliste à L'Humanité. Au milieu des années 1960, ce précurseur crée Communications économiques et sociales (CES), un des premiers cabinets spécialisés qui se chargera de la promotion des entreprises.

L'Association française de l'amiante (AFA), qui regroupe les industriels du secteur, figure parmi ses clients. Les capacités d'entregent de Marcel Valtat culminent, fin 1982, avec la création du Comité

permanent amiante (CPA). Cette sorte d'OVNI structurel, officiellement "groupe informel, sans pouvoir et sans statuts", sans existence juridique non plus, financé par les industriels, a conduit de facto la politique française sur le sujet pendant des années. Officiellement, la paternité du CPA revient à Dominique Moyen, directeur général de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), un organisme officiel regroupant patronat et syndicats chargés de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Dans les faits, un échange de lettres démontre le rôle central joué par Marcel Valtat.

Les réunions du comité se tiennent dans les locaux de Communications économiques et sociales, rue de Messine, à Paris. Marcel Valtat en assure le secrétariat et l'ordre du jour. Personne ne trouve à y redire, comme personne ne juge anormal que le budget de fonctionnement soit entièrement assuré par les industriels, via le CES qui reçoit plus de 100 000 euros par an pour ce faire. Les voyages d'étude sont de la même manière entièrement financés par les lobbies français et international de l'amiante.

Se retrouvent, à dates régulières, une vingtaine d'interlocuteurs : des représentants des différents ministères concernés comme le travail ou la santé, des scientifiques dont le professeur Bignon, naguère farouche opposant, des membres de l'AFA, bien sûr, mais également des délégués des principaux syndicats qui défendent longtemps l'usage de l'amiante au nom de la préservation de l'emploi. Une seule organisation décline l'offre : Force ouvrière (FO). En 1986, dans un échange assez vif de courrier avec l'INRS et Marcel Valtat, Paul Malnoë, délégué FO des chantiers navals de Saint-Nazaire, justifie cette abstention en dénonçant dans le CPA un organisme bancal. "Il ne faut pas confondre les rôles", écrit-il, ajoutant cette phrase prémonitrice : "La seule situation véritablement sûre ne peut être atteinte qu'en interdisant au maximum l'usage de l'amiante."

Le CPA, lui, travaille sur une autre piste exclusive : l'usage contrôlé. Patrick Brochard, pneumologue réputé, élève du professeur Bignon, a participé aux séances du comité à partir de 1987. Le scientifique admet aujourd'hui s'être laissé enfermer dans un piège. "Les industriels ont affirmé : 'On ne sait pas faire sans amiante', et tout le monde les a crus. L'Etat nous a donc demandé, à nous autres scientifiques, des recommandations pour l'utiliser dans des conditions acceptables de santé."

Les substituts existent pourtant. Dans les années 1950, les frères Blandin ont ainsi développé une alternative qui a connu un franc succès pendant dix ans, jusqu'à son asphyxie économique par Saint-Gobain, un des principaux producteurs et utilisateurs d'amiante au monde. Ceux qui affirment ne pouvoir se passer de l'amiante commercialisent dès 1984 des produits qui en sont dépourvus dans des pays l'ayant déjà interdit, comme le Danemark. "Quand on me disait qu'on ne pouvait enlever l'amiante dans les plaquettes de freins sous peine d'envoyer les voitures dans le mur, je répliquais que Volvo s'en passait déjà", se souvient le toxicologue Henri Pézerat. "Ne pas s'occuper de l'éradication de l'amiante a été une erreur. Il est injuste de diaboliser le travail qui a été fait par les scientifiques au sein du CPA. Il faut diaboliser le travail qui n'a pas été fait pour trouver d'autres solutions techniques", affirme le professeur Got.

"Le CPA a été un formidable éteignoir, explique M. Pézerat. Nous, les opposants à l'amiante, nous nous sommes retrouvés marginalisés. Nous avons alors plongé dans un trou historique de douze ans." Pendant ces années où se succèdent gouvernements de droite et de gauche, la structure se revendiquant comme "un lieu vide" va dicter en toute discrétion la politique en matière d'amiante à un Etat singulièrement passif. Un rapport de l'Office parlementaire des choix scientifiques et techniques, publié en 1997, fustigera d'ailleurs en termes très durs ce laisser-faire des pouvoirs publics. "Il y a des responsabilités politiques graves", estime encore aujourd'hui Jean-Yves Le Déaut, député (PS, Meurthe-et-Moselle) et rapporteur du texte. "A l'époque, il a semblé normal de confier la veille sanitaire au privé, résume Me Michel Ledoux, avocat de l'Andeva. C'est comme si la Seita s'était occupée du cancer du poumon."

A cette période, la méthodologie des prélèvements dans l'air est mise au point par Daniel Bouige. Cet ingénieur n'est autre que le représentant des industriels de l'amiante au sein du CPA. Sollicité par Le Monde, M. Bouige n'a pas donné suite aux demandes d'entretien. En raison de contestation récurrente

sur les chiffres, l'établissement d'un protocole de recherche des fibres dans l'air est confié... à un autre représentant de l'industrie de l'amiante au CPA.

En 1992, dans une école de Pontoise (Val-d'Oise), enseignants et parents découvrent la présence massive d'amiante dans les faux plafonds et s'inquiètent. Le maire ferme les classes. Un instituteur prévient la CGT... qui renvoie sur le CPA. Pas moins de cinq membres du comité participent alors à une réunion publique à Pontoise. Selon les procès verbaux de Marcel Valtat, leur "témoignage rassure les parents et permet de dédramatiser la situation". L'école est rouverte.

Le comité contribue également à l'argumentaire de l'Etat dans les décisions internationales. En 1986, quand les Etats-Unis envisagent une première fois d'interdire l'amiante, la France intervient pour émettre un avis négatif, fondé sur un rapport du CPA. "Il faut noter que (notre) démarche a été totalement relayée par l'administration française", se félicite Marcel Valtat, le 30 septembre. Poussée par l'Allemagne, la Communauté européenne s'interroge également, en 1991, sur une interdiction pure et simple, questionnement d'autant plus fort que le siège de la Commission à Bruxelles, le Berlaymont, est truffé d'amiante. Le CPA va alors procéder à un intense lobbying dans les couloirs de la Commission afin d'empêcher toute prohibition. La France contribuera grandement à geler la situation.

C'est là un des derniers succès du comité, qui ne se remettra pas de la mort brutale de Marcel Valtat, en décembre 1993. Jean- Pierre Hulot, son successeur à Communications économiques et sociales, reprend le secrétariat. "Je ne savais pas si amiante était féminin ou masculin", avoue-t-il. Moins investi, M. Hulot est peut-être aussi moins convaincu. "On changeait d'époque, la relation au risque évoluait, le principe de précaution s'imposait", explique-t-il.

En 1994, la mort de six enseignants au lycée de Gérardmer (Vosges) relance la polémique sur l'amiante. A Jussieu, à la même époque, une nouvelle génération de chercheurs s'inquiète pour son environnement. "Nous avons été confrontés au CPA très rapidement et l'existence de ce truc m'a sidéré, affirme Michel Parigot, responsable du Comité anti-amiante de Jussieu. Quand on téléphonait au ministère de la santé, on tombait sur quelqu'un du comité qui nous répondait : 'Il y a plus de risques sur le périphérique que dans votre université.' Nous avons très vite compris que cette structure n'avait réussi à fonctionner aussi longtemps que parce qu'elle n'avait pas été dénoncée publiquement. C'est le genre de choses qui ne supporte pas la lumière." Les opposants vont alors s'attacher à discréditer le CPA et ses membres, parfois de manière féroce. Ils envoient des notes à tous les journaux sur ses travaux et son financement, distribuent des tracts lors de ses colloques, apportent la contradiction dans la salle, par l'intermédiaire d'Henri Pézerat notamment.

Le comité ne survivra pas à cette campagne. Ses membres sentent le vent tourner. Les syndicats se retirent discrètement, la CGT dénonçant tardivement "la fiction" de l'usage contrôlé. Le 25 septembre 1995, dans un courrier cosigné, les ministères annoncent quitter une structure où ils affirment n'avoir été qu'"en tant qu'observateurs". Fin 1995, le CPA disparaît, raconte un des participants, sur un "pot de l'amitié".

En 1996, Jean Bignon publie un mea culpa : "Je considère a posteriori que nous aurions dû collectivement nous opposer à la création du CPA." "Nous nous sommes fait rouler, reconnaît aujourd'hui Patrick Brochard. Les problèmes de santé au travail ne peuvent faire l'objet d'un compromis entre partenaires sociaux. Ils ne se négocient pas." Un rapport de l'Inserm révèle l'ampleur de la catastrophe sanitaire qui pourrait faire jusqu'à 100 000 morts en France d'ici 2025. Le lendemain, le gouvernement annonce vouloir interdire ce produit, mesure qui entrera en vigueur le 1er janvier 1997. Vingt-cinq ans après la réunion de Londres.